



AUX PROFESSIONNELS IMPLIQUÉS DANS L'ÉVALUATION ET LA PRISE EN CHARGE DE LA MALADIE DE LYME

Le nombre de cas de maladie de Lyme déclarés au Québec et en Montérégie est en augmentation depuis 2006. Tout le territoire de la Montérégie est à risque élevé d'exposition aux tiques lors de la saison d'activité des tiques entre avril et octobre.

Les cliniciens sont invités à demeurer vigilants quant à la possibilité de maladie de Lyme et des autres infections transmises par les tiques, dont l'anaplasmose (une maladie qui pourrait être en émergence) et la babésiose.

En juillet 2021, l'Estrie a identifié un agrégat de 6 cas d'anaplasmose. Quelques cas d'anaplasmose acquis localement avaient été rapportés en Montérégie depuis le début de la surveillance en 2019. La bactérie responsable de la maladie a aussi été identifiée chez des tiques à pattes noires (*Ixodes scapularis*) de la Montérégie au cours des dernières années. La maladie est aussi présente dans les États américains limitrophes à la Montérégie.

Nouveautés sur la maladie de Lyme en 2021

1. Le statut de plusieurs municipalités a changé en 2021. Consulter la **carte interactive mise à jour** disponible sur l'[extranet](#) pour s'informer sur:
 - L'indication de prophylaxie post-exposition (PPE) lors d'une piqûre de tique;
 - La pertinence de procéder à l'analyse d'une tique apportée par un patient.
2. **Des outils développés par l'INESSS ont été mis à jour** sur sa [page web](#).
 - Voir les [lignes directrices sur la maladie de Lyme et les symptômes persistants](#).
3. Depuis 2020, le LSPQ réalise l'ensemble des épreuves sérologiques afin de confirmer la maladie de Lyme. Le délai d'obtention du résultat final est de deux semaines ou moins.

Reconnaître et prendre en charge l'anaplasmose

Symptômes et signes :	Fièvre, frissons, céphalée, myalgies, arthralgies, malaise, symptômes gastro-intestinaux, toux, éruption cutanée (< 10 %)
Facteurs de risque :	Immunosuppression, âge > 40 ans, résidence ou séjour en zone endémique, délai de traitement
Épreuves diagnostiques :	Sérologies en phase aiguë et de convalescence (4 semaines) Détection d'acides nucléiques sur le sang (communiquer avec le laboratoire)
Traitement :	Doxycycline pour 10 à 14 jours
Pronostic :	Moins de 1 % de mortalité si traitée précocement

DÉCLARER À LA SANTÉ PUBLIQUE la maladie de Lyme, l'anaplasmose et la babésiose

- **Médecins** : Déclarer tous les cas, y compris les cas de maladie de Lyme avec érythème migrant sans sérologie. Ces maladies font l'objet de surveillance épidémiologique ou de biovigilance.
- **Laboratoires** : Déclarer les résultats des Line Blot IgM ou Western Blot IgG positifs pour la maladie de Lyme, les analyses positives pour [Anaplasma phagocytophilum](#) et pour [Babesia microti](#).

Par téléphone (durant les heures ouvrables) : 1 800 265-6213

Par télécopieur : Transmettre le [formulaire de déclaration spécifique](#) au 450 928-3023.

Ces numéros sont réservés aux professionnels de la santé et ne doivent pas être utilisés par le public.

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DE LA MONTÉRÉGIE POUR LA MALADIE DE LYME

1. **Envisager une PPE lors d'une piqûre de tique** ([outil d'aide à la décision PPE](#) et [protocole médical national](#) - INESSS²) pour les personnes asymptomatiques de tout âge piquées durant plus de 24 heures par une tique acquise dans les municipalités visées³ (secteurs géographiques de la [Montérégie](#) et [du Québec](#) visés).
 - Offrir la PPE dans le cadre d'un processus de décision partagée entre le patient et le professionnel de la santé concernant les différentes options ([outil clinique Dialogue avec patient](#)).
 - [L'ordonnance collective \(OCMC62\)](#) pour l'initiation d'une PPE visant tous les pharmaciens communautaires de la Montérégie a été harmonisée au [protocole médical national](#) de l'INESSS.
2. **Recommander la surveillance des symptômes évocateurs de la maladie de Lyme durant un an**

Les symptômes précoces peuvent apparaître dans un délai de 30 jours après la piqûre d'une tique et ceux plus tardifs au courant de l'année suivante, parfois plus. Une [Feuille de suivi](#) peut être remise au patient.
3. **Demander l'analyse de la tique à des fins épidémiologiques**
 - L'identification de la tique et la recherche du *Borrelia* ne sont pas nécessaires à des fins cliniques;
 - L'analyse de la tique est utile uniquement dans un but de surveillance épidémiologique, principalement lorsque la tique provient d'une [municipalité non endémique \(carte\)](#). Remplir le [formulaire](#) et acheminer l'échantillon vers le laboratoire de votre établissement.
4. **Penser au diagnostic de maladie de Lyme**
 - Consulter l'[outil d'aide au diagnostic \(INESSS\)](#) de la maladie de Lyme aux stades localisés et disséminés pour savoir comment établir le diagnostic de maladie de Lyme et connaître les indications de la sérologie;
 - Les tests sérologiques sont indiqués aux stades disséminés de la maladie. Ils servent à compléter le tableau clinique et doivent être interprétés en fonction de celui-ci;
 - Les analyses sont réalisées au Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ). Le requérant doit prescrire l'analyse en fonction du lieu présumé d'acquisition de la maladie de Lyme, soit maladie de Lyme acquise en [Amérique du Nord](#) ou maladie de Lyme [acquise en Europe](#) ou les deux. Pour une infection acquise en Europe, préciser le pays visité et la date de départ du pays visité.
 - Les tiques à pattes noires peuvent transmettre d'autres maladies. Des co-infections sont aussi possibles. Pour en savoir plus, voir le document [Autres maladies transmises par les tiques](#).
5. **Traiter la maladie de Lyme**
 - Consulter les [guides d'usage optimal](#) (GUO) en antibiothérapie [adulte](#) et [enfant](#) de l'INESSS;
 - La conduite thérapeutique (choix de l'antibiotique, posologie, durée du traitement) dépend de l'âge et des atteintes présentes, d'où l'importance de procéder à un examen physique complet, incluant un examen neurologique;
 - Pour une maladie disséminée, une consultation avec un microbiologiste-infectiologue ou d'autres spécialistes est souvent indiquée;
 - La sérologie n'est pas indiquée pour suivre l'évolution de la maladie. Les IgG persistent longtemps, même après un traitement adéquat et efficace;
 - Un même individu peut développer la maladie plusieurs fois, d'où l'importance de transmettre l'information sur les [mesures de prévention aux patients](#). Référez vos patients à maladiedelymemonteregie.com

NUMÉROS DE DÉCLARATION

Par téléphone (durant les heures ouvrables) : 1 800 265-6213

Par télécopieur : Transmettre le [formulaire de déclaration spécifique](#) au 450 928-3023.

Ces numéros sont réservés aux professionnels de la santé et ne doivent pas être utilisés par le public.